

Société Suisse de Pédiatrie Groupe de travail pour la protection de l'enfant

Baden, le 14 mai 2018 mwp/lre

Nouvelle hausse des cas de mauvais traitements d'enfants enregistrés dans les cliniques pédiatriques suisses

En 2017, pour la 9^{ème} année consécutive, le nombre d'enfants pris en charge dans les cliniques pédiatriques suisses, en ambulatoire ou stationnaire, suite à de mauvais traitements avérés ou suspectés, a été enregistré. Cette année ce sont les données de 20 des 31 cliniques ou départements pédiatriques officiels de Suisse qui ont pu être enregistrées. Toutes les grandes et moyennes cliniques pédiatriques ont enregistré et signalé les cas, de sorte que la grande majorité des cas de maltraitance d'enfants qui avaient été traités dans n'importe quelle clinique pédiatrique suisse au cours de l'année écoulée ont été enregistrés.

Résultats

1730 cas au total ont été signalés par les 20 cliniques, ce qui représente une augmentation de près de 10%. Cette augmentation est répartie sur la majorité des cliniques pédiatriques participantes, les différences régionales ne sont pas perceptibles. La répartition dans les différents sous-groupes donne les chiffres suivants :

Maltraitance physique	453	(26,2 %)
Négligence	663	(38,3 %)
Maltraitance psychique	337	(19,5 %)
Abus sexuel	271	(15,7 %)
Syndrome de Münchhausen par procuration	6	(0,3 %)

Près de deux enfants maltraités sur cinq sont touchés par la violence psychologique. Il s'agit notamment des nombreux enfants qui subissent de la violence entre parents, dont certains interviennent et essaient de faire de la médiation ou d'appeler eux-mêmes la police parce qu'ils ont peur et sont inquiets. Avec 44% de garçons et 56% de filles, la répartition par sexe est restée exactement la même que l'année dernière. De même, un enfant maltraité sur six a moins d'un an, 46 % des enfants maltraités ont moins de six ans.

Répartition des sous-groupes selon le sexe :	Garçons	Filles
Maltraitance physique	51,0 %	49,0 %
Négligence	50,2 %	49,8 %
Maltraitance psychique	46,8 %	53,2 %
Abus sexuel	20,0 %	80,0 %

Il y a pratiquement un équilibre de genre dans toutes les formes de maltraitance excepté en ce qui concerne les abus sexuels pour lesquels les filles sont (comme ces dernières années) 4 fois plus touchées que les garçons.

Certitude du diagnostic

Sûr	1'133	(65,5 %)
Probable	244	(14,1 %)
Pas clair	346	(20,0 %)
Sans indication	7	(0,4 %)

Une fois encore, 82.5% de tous les cas de maltraitance psychique ont été évalués comme étant certains, alors que seulement 60% environ des diagnostics de cas de maltraitance physique et de négligence étaient sûrs et seulement 38% dans le cas de violence sexuelle.

Auteur: relation avec l'enfant

Famille	1'447	(83,6 %)
Connu de l'enfant	162	(9,4 %)
Extra-familial	38	(2,2 %)
Inconnu	81	(4,7 %)
Sans indication	2	(0,1%)

Encore une fois, plus de 96 % des cas de maltraitance psychique ou de négligence ont lieu dans le cadre familial, les maltraitements physiques dans 78 % des cas. Dans les cas d'abus sexuels, l'auteur provient de l'entourage familial dans 39,2 % des cas et dans près d'un cas sur six il s'agit d'un auteur extrafamilial ou inconnu.

Auteur: sexe

Masculin	757	(43,6 %)
Féminin	384	(24,4 %)
Masculin et féminin (en général les deux parents)	360	(20,8 %)
Inconnu / Sans indication	129	(8,1 %)

Nous retrouvons la même répartition des sexes dans les différentes formes de maltraitance. Dans le domaine des abus sexuels, la proportion des auteurs masculins est de 83,4%. Les hommes représentent également la plus grande part des auteurs en ce qui concerne les maltraitements physiques et les maltraitements psychologiques avec 45 % contre 28 % de femmes. C'est seulement pour les cas de négligence que la proportion des auteurs femmes est sensiblement plus élevée que celle des auteurs hommes.

Auteur: âge

Plus de 18 ans	1'502	(86,8 %)
Moins de 18 ans	117	(6,8 %)
Moins et plus de 18 ans (plusieurs auteurs)	9	(0,5 %)
Âge inconnu / sans indication	102	(5,9 %)

Les jeunes auteurs sont responsables des abus sexuels dans 24,7 % du nombre total de cas. Dans les autres formes de maltraitance leur proportion est faible à très faible.

Annnonce à l'autorité de protections de l'enfant et de l'adulte

Déjà faite par une autre instance	362	(20,9 %)
Par le groupe de protection de l'enfant	431	(24,9 %)
Recommandée par le groupe de protection de l'enfant	123	(7,1 %)

Annnonce à l'autorité autorité judiciaire

Déjà faite par une autre instance	222	(12,8 %)
Par le groupe de protection de l'enfant	83	(4,8 %)
Recommandée par le groupe de protection de l'enfant	62	(4,6 %)

L'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte est déjà impliquée au préalable dans un cas sur cinq de maltraitance déclaré par une clinique pédiatrique et dans un cas sur huit, l'autorité judiciaire est contactée avant que le cas soit présenté à la clinique pédiatrique. Dans 24,9 % des cas, le groupe de protection de l'enfant rend compte lui-même à l'autorité de protection de l'enfance et de l'adulte et, dans près de 5 % des cas, à l'autorité judiciaire. Cela souligne l'importance et la pertinence de la coopération entre les groupes de protection de l'enfance et les autorités compétentes.

Conclusion

- Nouvelle augmentation de près de 10% du nombre de cas de maltraitance d'enfants enregistrés dans les cliniques pédiatriques suisses, ce qui souligne l'importance de cette question en termes de santé et de politique sociale.
- L'expérience de la violence domestique entre parents/au sein de la famille est une triste réalité pour de plus en plus d'enfants, la souffrance psychologique qui en résulte ne doit pas être sous-estimée.
- En 2017, les cliniques pédiatriques ont enregistré trois décès d'enfants des suites d'une maltraitance. Deux enfants avaient été maltraités physiquement, un s'est noyé suite à une négligence. Ces trois enfants étaient âgés de moins d'un an, ce qui montre que ce groupe d'âge présente le risque le plus élevé de maltraitements graves ou même fatales.

Pour le Groupe de travail pour la protection de l'enfant

Dr. med. Markus Wopmann, Leiter der Fachgruppe
Chefarzt der Klinik für Kinder und Jugendliche
Kantonsspital
5404 Baden

(Traduction: secrétariat SSP)